

Bibliothèques municipales de Laval
Convention de prêt des liseuses numériques

Conditions générales :
Le prêt d'une liseuse numérique est réservé aux adhérents individuels de plus de 18 ans dont l'abonnement est à jour.
Il est soumis à la signature de cette présente convention de prêt plaçant la liseuse sous la responsabilité de l'adhérent jusqu'à son retour dans l'établissement.

Matériel prêté :

modèle KoboGlo (sans synthèse vocale	**modèle PocketBook Touch Lux (avec synthèse vocale)**
Liseuse avec câble USB Housse de protection Manuel d'utilisation	Liseuse avec câble USB Housse de protection Casque audio Manuel d'utilisation

Modalités de prêt:
Le prêt d'une liseuse électronique est consenti à titre gratuit.
Un seul prêt de liseuse par carte est possible.
La durée du prêt est de 4 semaines.
La liseuse peut être réservée auprès d'un bibliothécaire seulement lorsqu'elle est empruntée.
La prolongation du prêt est possible une fois, pour une durée de 4 semaines supplémentaires, si la liseuse n'est pas réservée par un autre usager.
Le contenu de la pochette est vérifié au moment du prêt et du retour en présence de l'usager emprunteur et d'un bibliothécaire.
La liseuse en retour de prêt ne doit pas être déposée dans les boîtes aux lettres « retour express ».
Le retour est pris en compte seulement si tous les éléments prêtés sont rendus en bon état.

Pénalités de retard :
Les pénalités de retard dans les bibliothèques, définies par décision municipale, sont également appliquées à la liseuse numérique, selon les termes de la décision municipale en vigueur.
Pour rappel, la décision municipale n° 05-14 du 30 janvier 2014, actuellement en vigueur, a instauré le système des relances et le tarif des pénalités de retard suivants :

Article 1er
À compter de ce jour, le système des relances et le tarif des pénalités de retard dans les bibliothèques municipales seront les suivants :

Exemple : 1er janvier	**28/janv.**	**11/févr**	**25/févr.**	**11/mars**	**25/mars**
Date d'emprunt	Date de retour du document 28 jours plus tard	**soit 14 jours après la date de retour prévue** 1ère relance par mail et SMS **sans pénalité**	**soit 28 jours après la date de retour prévue** 2ème relance par mail et SMS **sans pénalité** avec une restriction de prêt pour **un doc**	**soit 42 jours après la date de retour prévue** 3ème relance uniquement par courrier avec une pénalité de 15 € + autre prêt **interdit**	**soit 56 jours après la date de retour prévue** recouvrement Trésor public + prêt interdit jusqu'à la régularisation **du dossier**

Le montant du recouvrement au Trésor Public correspond au prix du document figurant sur les sites ou revues spécialisés sur Internet via Amazone ou Fnac. Pour les liseuses le prix correspond à celui notifié sur la convention de prêt à savoir : 130 € pour la liseuse et le câble USB et 10 € prix forfaitaire

de chaque élément. Ce montant est majoré de la pénalité forfaitaire de 15 € quelque soit le nombre de documents.
L'usager, entre la date d'emprunt et le 27ème jour, peut prolonger son prêt de 28 jours.

Non restitution ou détérioration :
L'emprunteur s'engage à ramener le matériel en bon état de fonctionnement.
En cas de détérioration ou de non restitution, quelle qu'en soit la cause, perte ou vol, que cela porte sur l'appareil ou tout autre contenu de sa pochette, une procédure de mise en recouvrement sera engagée auprès du trésor public pour le montant correspondant à la valeur à neuf de l'appareil, à savoir :

- 130 € pour la liseuse KoboGlo et son câble USB et PocketBook Touch Lux et son câble USB,
- 10 € prix forfaitaire pour chaque élément.

L'engagement de la procédure auprès du trésor public est irréversible.

Recommandations :
La liseuse est un appareil fragile qu'il faut manipuler avec précaution.
Il est conseillé de garder la housse de protection lorsque vous transportez la liseuse.
Ne soumettez jamais la liseuse à une température, une humidité ou des vibrations trop importantes, et conservez-la à l'abri du sable et de la poussière.
L'écran est fragile, il risque de casser s'il est soumis à une force ou un poids élevé. Il est sujet aux rayures et il faut donc éviter de le toucher avec des stylos ou objets pointus hors stylet pour écran tactile.
Nettoyer l'écran uniquement avec un chiffon doux et sec.
L'usager s'engage à informer un bibliothécaire de tout dysfonctionnement, incident ou panne ayant affecté la liseuse.

Conditions d'utilisation
La liseuse est un support mis à disposition de l'usager pour la lecture numérique.
L'usager emprunte une liseuse contenant des textes préalablement téléchargés par les bibliothécaires.
L'usager est libre de télécharger, d'autres textes à ses frais et dans le respect du droit d'auteur, mais il est informé que ces documents seront supprimés de la mémoire de l'appareil au moment de sa restitution.
Dès sa restitution la liseuse est réinitialisée par un bibliothécaire et sa mémoire est vidée de toute donnée enregistrée.

Le personnel des bibliothèques vous souhaite une bonne expérience de lecture et se tient à votre disposition pour toute question concernant ce nouveau service.

Je soussigné (e)

NOM, PRÉNOM : …..
N° CARTE LECTEUR : …..............................

déclare avoir pris connaissance de la présente convention et m'engage à la respecter.

Fait à Laval, le : …..............................

SIGNATURE :